

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8244

Auteur(s) : Hugues, Chateauneuf (seigneur)

Bénéficiaire(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1140-1200]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Hugues, seigneur de Chateauneuf, accorde à l'abbaye de la Trappe toute liberté de vendre, d'acheter et de transporter des denrées sur sa terre.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, R. « De harengis et quittanciis », n° XI, p. 448.

Dissertation critique

L'abbaye Notre-Dame de La Trappe est fondée en 1140. Le fait que cet acte présente une liste de témoins sans date suggère qu'il est antérieur à la fin du XIIe siècle.

Texte établi d'après a

Hugo, Castri Novi dominus, omnibus ministris suis famulatus sui vicem illi legitime reddentibus, salutem. Notum sit vobis ecclesie Domus Dei de Trappa omnimodo libertatem per totam terram meam, vel emendo vel vendendo seu transferendo, me concessisse. Hoc etiam confirmo litteris, commendando meo sigillo. Viviano teste, dapifero, Odone de Martheil cum pluribus aliis.